



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

statistiques

Question écrite n° 57200

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les successions en l'absence d'héritiers. Il souhaite connaître par année, depuis 1995, le nombre de successions en tant dans ce cadre.

Texte de la réponse

En l'état actuel du droit, en cours de modernisation dans le cadre du projet de loi portant réforme des successions et des libéralités examiné récemment par l'Assemblée nationale l'absence d'héritiers lors de l'ouverture d'une succession recouvre trois types de situations : 1°) il existe des héritiers connus mais ceux-ci ne prennent pas parti à l'égard de la succession, en s'abstenant de l'accepter ou d'y renoncer formellement. Une telle succession est considérée comme non réclamée et le domaine est chargé de son administration provisoire par l'autorité judiciaire ; 2°) il n'existe pas d'héritiers connus ou ceux-ci ont renoncé formellement à la succession. Celle-ci est réputée vacante et le domaine est chargé de sa curatelle par l'autorité judiciaire ; 3°) il n'existe aucun héritier. La succession est dite en déshérence et, à ce titre, le domaine peut la liquider et l'appréhender au nom de l'Etat. Le tableau suivant fait apparaître, pour chacune des trois catégories décrites ci-dessus et par année, depuis 1995, le nombre de successions dont le domaine est chargé de la gestion ou dont il sollicite l'appréhension.

ANNÉE	SUCCESSIONS non réclamées	SUCCESSIONS vacantes	SUCCESSIONS en déshérence	TOTAL
1995	2 338	4 028	1 694	8 060
1996	3 225	4 078	1 220	8 523
1997	3 612	4 798	1 139	9 549
1998	3 437	4 698	1 282	9 417
1999	3 901	4 756	1 192	9 849
2000	4 210	4 876	1 015	10 101
2001	3 778	4 741	847	9 366
2002	3 973	4 487	1 622	10 082
2003	3 628	4 223	1 111	8 962

2004	4 369	5 298	1 113	10 780
------	-------	-------	-------	--------

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57200

Rubrique : Donations et successions

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 2005, page 1225

Réponse publiée le : 20 juin 2006, page 6524